

ZOOM sur les postes de remplaçant

Quels sont les types de brigade ?

Les remplaçants peuvent appartenir à l'un des trois types de brigade :

- la Brigade Départementale à Gestion de Circonscription (BDGC)
- la Brigade Départementale à Gestion Départementale (BDGD)
- la Brigade Départementale REP+ (BDREP+)

Sur le serveur MVTID, vous pouvez voir le type de brigade en cliquant sur l'infobulle :
ZR = Brigade REP+ / ZIL = Brigade circo / ZRB = Brigade départementale

Voici la typologie qui figure dans la [circulaire du 07/10/19 relative aux absences et remplacement des enseignants](#).

Les trois brigades de remplaçants

Les 3 types de brigades ont le **même nom sur la liste des postes**. Pour les différencier, il faudra se référer [aux annexes correspondantes](#). Nous déplorons cette contrainte imposée par le Ministère.

| Type de remplaçants | Autorité de tutelle | Fonction | Zone géographique |
|--|-------------------------------------|--|---|
| BD à gestion de circonscription (BDGC) | IEN | Remplacement de tous types | Hors Marseille : Circonscription de rattachement et circonscriptions limitrophes Aix et Marseille : Zone d'intervention différente (Cf. Annexe 7) |
| BD à gestion départementale (BDGD) | DSDEN DPE-2 | Remplacement de tous types | Circonscription de rattachement et département |
| BD REP+ | DSDEN Cellule Politiques éducatives | Remplacement des enseignants en formation/concertation REP+ Peut également être amené à effectuer des remplacements de tous types selon les besoins | Marseille : Circonscription de rattachement et une ou deux circonscription(s) limitrophe(s) Hors-Marseille : toutes les écoles REP+ hors Marseille (Vitrolles, Miramas, Arles et Port-de-Bouc) |

Les remplaçants sont amenés à exercer des fonctions à tous les niveaux d'enseignement (maternelle, élémentaire) et en ASH.

Les secteurs de remplacement ne se limitent pas à la commune d'affectation. Les professeurs des écoles qui postulent sur ces postes de titulaires-remplaçants doivent disposer d'un moyen de transport individuel leur permettant de se rendre dans les écoles où ils doivent effectuer leurs missions de remplacement.

Concrètement... Qui je remplace ? De quelle façon ? Quel est mon secteur d'intervention ? À quelles indemnités ai-je droit ?

Brigades départementales à gestion de circonscription Hors Marseille et Aix-en-Provence

Les postes de Brigade Départementale à Gestion de Circonscription (BDGC) hors Marseille et Aix sont implantés dans une circonscription avec un rattachement dans une école. Les enseignants ont principalement en charge le remplacement des collègues en maladie. L'IEN gère selon ses besoins et vous prévient à l'avance ou le matin même. La durée du remplacement varie de la demi-journée à l'année entière. Conformément aux obligations réglementaires, les titulaires remplaçants peuvent être amenés à effectuer des missions de remplacement en maternelle, en élémentaire, en SEGPA, en EREA, en ULIS école, en ULIS collège et en établissements spécialisés (IME, CAMSP, ITEP, CEF, MECS, CMPP).

Brigades départementales à gestion de circonscription à Marseille et Aix-en-Provence

Les postes de Brigade Départementale à Gestion de Circonscription (BDGC) à Marseille et à Aix-en-Provence sont amenés à enseigner sur une zone d'intervention regroupant 3 circonscriptions. Ils possèdent un rattachement administratif dans une école, ce rattachement induit la zone d'intervention (Cf Annexe 7). Les enseignants ont principalement en charge le remplacement des collègues en maladie. L'IEN gère selon ses besoins et vous prévient à l'avance ou le matin même. La durée du remplacement varie de la demi-journée à l'année entière. Conformément aux obligations réglementaires, les titulaires remplaçants peuvent être amenés à effectuer des missions de remplacement en maternelle, en élémentaire, en SEGPA, en EREA, en ULIS école, en ULIS collège et en établissements spécialisés (IME, CAMSP, ITEP, CEF, MECS, CMPP).

Brigades départementales à gestion départementales

Les enseignants affectés sur un poste de Brigade Départementale à Gestion Départementale (BDGD) ont un rattachement dans une école mais sont gérés par l'IA. Ils sont appelés à assurer tout type de missions de remplacement de durée variable. Les personnels effectuent prioritairement des remplacements dans leur circonscription puis sur les zones limitrophes pour suppléer un collègue en maladie ou en disponibilité. Conformément aux obligations réglementaires, les brigades départementales peuvent être amenés à effectuer des missions de remplacement en maternelle, en élémentaire, en SEGPA, en EREA, en ULIS école, en ULIS collège et en établissements spécialisés (IME, CAMSP, ITEP, CEF, MECS, CMPP).

Les BDGD, brigades départementales volontaires pourront exercer des missions de brigades REP+ ou sur des remplacements en ASH.

Brigades départementales REP+

Une [fiche de poste](#) a été publiée par l'administration.

Le planning est défini à l'avance par la cellule REP+, avec des remplacements qui vont de la demi-journée à 2 jours, exclusivement dans les écoles REP+.

Les brigades REP+ rattachées sur Marseille interviennent sur un secteur qui comprend deux ou trois circonscriptions : leur circonscription de rattachement et une ou deux circonscription(s) limitrophe(s).

Les brigades REP+ rattachées hors Marseille interviennent sur toutes les écoles REP+ du département situées en dehors de Marseille. Elles se trouvent sur les communes de Vitrolles, Miramas, Arles et Port-de-Bouc.

Selon les besoins, les brigades REP+ peuvent également effectuer des remplacements de congés maladie.

[Pour les brigades REP+ cliquez ici pour avoir les regroupements des circonscriptions.](#)